



**DU COUTANCAIS**

**VOTRE BUDGET :**

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

**Pour votre information**

**TARIF PERMIS B (96), BE**

**PRIX UNITAIRE VOLUME MONTANT TTC**

FRAIS DE DOSSIER (Y compris livre, livret)	60 €	1	
FORFAIT FORMATION B 96 (Formation 7 heures)	340 €	1	
FORFAIT CODE (BE) (Cours illimités + connexion internet)	105 €	1	
FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT AU CODE (BE)	30 €	1	
PRESTATION SGS	30 €	1	
LEÇON DE CONDUITE	54 €		
FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT A LA CONDUITE (Plateau et Circulation)	80 €	1	

Les formations aux permis B(96) et BE font l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L. 213-2 et R 213-3 du Code de la Route ; l'arrêté du 22 décembre 2009 ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

36 boulevard Alsace Lorraine

50200 COUTANCES

02.33.46.86.00 06 81 92 00 09

FORMATION : Traditionnelle et Accélérée

**NOTICE D'INFORMATION**

**PERMIS B (96), BE**

Votre auto école vous informe

Quelle catégorie de permis choisir pour tracter une remorque à une voiture ? Quel ensemble former avec quelle remorque ? Quelles formations suivre et pour quels coûts ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions

<b>HORAIRES D'OUVERTURE</b>			
LUNDI	9 H—13 H	14 H - 19 H	
MARDI	9 H—13 H	14 H - 19 H	
MERCREDI	9 H—13 H	14 H - 19 H	
JEUDI	9 H—13 H	14 H - 19 H	
VENDREDI	9 H—13 H	14 H - 19 H	
SAMEDI	9 H—13 H	14 H - 19 H	

SARL au capital de 30 000 € ; RCS Coutances 797 499 852 ; Siret 797 499 852 00011 ;  
Agrément N° E 1905000130 ; N° déclaration d'activité : 25500112650  
www.auto-ecole-brehin.com ; autoecoleducoutancais@gmail.com

## COMPRENDRE LES CATEGORIES B(96) & BE

POUR SAVOIR QUELLE EST LA CATEGORIE NECESSAIRE

1 - Récupérer le certificat d'immatriculation du véhicule tracteur qui doit être :

inférieur ou égal à : 3500 kg

et celui de la remorque qui doit être supérieur à : 750 kg.

2 - Identifier les 2 codes européens F.2 (PTAC) et les additionner.

3 - Puis comparer la somme obtenue aux chiffres inscrits dans le tableau ci-dessous

### LA BONNE CATEGORIE DE PERMIS POUR LA BONNE REMORQUE

Permis B	Permis B (96)	Permis BE
Somme des deux PTAC : Inférieure ou égale à 3500 kg	Somme des deux PTAC : Supérieure à 3500 kg et inférieure ou égale à 4250 kg	Somme des deux PTAC : Supérieure à 4250 kg

### Dispositions administratives diverses

#### **Permis BE Code (ETG) Obligatoire :**

Si le dernier ETG obtenu est âgé de plus de 5 ans

La date de la dernière catégorie de permis obtenue fait foi

## LA FORMATION « B(96) » DE 7 HEURES :

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Contenu
Séquence 1 HORS CIRCULATION	4 heures	Connaître et comprendre la réglementation : poids masses, plaques, freinage des remorques, rétroviseurs additionnels, équipements obligatoires de la remorque Connaître et comprendre la signalisation et des règles de circulation : signalisation spécifique, utilisation des voies, chargement Connaître et comprendre les vérifications à effectuer avant le départ : état des véhicules, état et bon fonctionnement des feux, état et pression des pneumatiques Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage Réalisation d'exercices de maniabilité
Séquence 2 EN CIRCULATION	3 heures	Maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport se-puissance, phénomène d'oscillation latérale Angles morts Changements de direction Prise en compte des autres usagers Information et communication avec les autres usagers Anticipation, distances de freinage et d'arrêt Trajectoires (virages, voies étroites) Maîtrise de l'ensemble et partage de la route

3 élèves maximum en circulation, 50 minutes au moins de conduite individuelle.

L'auto-école fournit une attestation en vue de réaliser le tire définitif.

ATTENTION ! L'attestation de fin de formation, remise par l'auto-école, ne permet pas de conduire avec la mention « 96 »... C'est uniquement, une fois l'attestation présentée à la préfecture et la mention portée sur le permis de conduire, comme ci-contre que l'on peut conduire !